Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251209-DB_2025_65AR-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2025-65

Date de convocation : 21 novembre 2025

Date d'affichage : 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 27 novembre à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (12) : Jaqueline MAZEAS, Didier GOUBIL, Viviane MOISAN, Olivier FAUCHEUX, Dominique COGEN, Jacques QUILTU, Patricia PENSIVY, Ludovic AUFFRET, Patrick URIEN, Cédric LE MOROUX, Etienne LE FER

Procuration (4) : Samuel FEAT à Dominique COGEN, Daniel COTTEN à Jacqueline MAZEAS, Eric LE LOUARN à Jacques QUILTU, Stéphane COTTY à Etienne LE FER

Absents (2) : Bruno LE GOFF, Marie-Christine JAOUEN

Commerce communautaire de Treffrin : candidature

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS *Technicienne référente : Nathalie MILIN*

Les exploitants actuels du bar/restaurant/épicerie, commerce communautaire, Le Tachenn, ont mis en vente leur fond de commerce et recherche un repreneur.

Madame Morgane BRIVOAL a souhaité présenter sa candidature pour la reprise de cet établissement.

Mme Brivoal a toujours eu le souhait d'ouvrir son propre restaurant. Aujourd'hui, elle considère que c'est le bon moment pour concrétiser ce projet.
Le désir de gérer un restaurant ouvrier-routier l'anime depuis longtemps : elle apprécie particulièrement l'ambiance conviviale, l'esprit familial et l'accessibilité des prix.

La visite du Tachenn a pleinement conforté son choix. La proximité avec les habitants, les artisans, les commerçants et les routiers constitue pour elle un véritable atout.

Elle prévoit de poursuivre l'activité de restauration le midi, ainsi que l'activité épicerie.
Pour le service du soir, elle souhaiterait mettre en place des casiers réfrigérés afin de proposer aux routiers et aux habitants des repas chauds ou froids disponibles dans leurs camions ou à domicile.
Elle s'engage à conserver les trois emplois actuels
Elle souhaite également développer un partenariat étroit avec les producteurs locaux afin de valoriser les circuits courts au maximum.

A noter, que Mme Brivoal est d'ores et déjà inscrite sur une formation relative au permis d'exploitation et HACCP.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du bureau communautaire :

- Approuvent la candidature de Madame Morgane Brivoal et autorisent le Président à signer actes et pièces se rapportant à la présente décision.

Carhaix, le 28 novembre 2025

Le Président,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE